

Autorisation de conduite Plates-formes élévatrices mobiles de personnel PEMP

OBJECTIF DE LA FORMATION: Formation en vue de l'Autorisation de conduite Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes
Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Théorie
- Les obligations du constructeur
 - Les obligations des employeurs et les responsabilités des conducteurs CIVILE / PENALE
 - Les catégories de machine
 - Les avantages et inconvénients de chaque catégorie.
 - Les différents organes d'une PEMP.
 - Les éléments d'adéquation
 - Les règles de stabilités et de mise en œuvre
 - Distance avec les câbles
 - électriques Les règles de conduite et de stationnement
 - Les organes de sécurités et vérifications à effectuer
 - Procédure de secours
 - Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP
- Pratique
- Prise en poste sur l'appareil
 - Vérification des sécurités
 - Déplacement de la plate-forme de travail dans l'espace Circulation de la plate-forme en élévation
 - Manœuvres de secours
 - Opération de maintenance
 - Opération de fin de poste

RÉSULTATS ATTENDUS :

ENCADREMENT FORMATEUR :

Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.) Examineurs certifiés testeurs CACES® par Bureau Veritas Certification
Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par des organismes extérieurs et nos moyens internes

PUBLIC VISÉ :

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

PRÉ REQUIS :

Être âgé de 18 ans minimum Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation chariots de manutention Maîtriser le français (oral et écrit) Maîtrise des 4 opérations mathématiques de bases.

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens. - Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Tests CACES® nacelles (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R486 de la CNAM) ou équivalent. - Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

ACCESSIBILITÉ :

Personne en Situation d'Handicap Bienvenue. Un accompagnement spécifique peut être engagé. Notre référent handicap est à votre disposition au numéro indiqué dans nos coordonnées.

POINTS FORTS DE LA FORMATION :

Excellente occasion de rencontrer d'autres professionnels et d'échanger avec eux sur de problématiques communes ; Vous travaillez avec un centre labellisé et certifié CACES suivant la recommandation R400.

LANGUE : Français

CERTIFICATION

Tout travailleur amené à utiliser un plateforme

LIEU, DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

>> Calendrier de formations